

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Délibération n° :
DL23/2024

Objet :
Autorisation de signature de l'avenant n°6 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets et assimilés

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire-CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) ;
M. GILBON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ;
M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ;
M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIVIEN (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29**

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL23/2024**Autorisation de signature de l'avenant n°6 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139-1,

Vu la délibération n° DL 16/2018 du 27 mars 2018 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat,

Vu le marché n°17.016-1 relatif à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat notifié le 20 septembre 2018 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} novembre 2018, et notamment les avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant n°6 joint en annexe,

Considérant les augmentations successives des coûts de l'énergie liées au contexte actuel de la crise économique,

Considérant que la révision des prix représente une augmentation de plus de 30,7 % des prix par rapport aux prix (unitaires et forfaitaires) initiaux du marché,

Considérant la nécessité d'accorder une indemnité couvrant le surcoût supporté par le titulaire lié aux augmentations des coûts de l'énergie et qui n'est pas couvert par la formule de révision des prix,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°6 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés.

- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché.

- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

**BORDEAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL23_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°6 au marché n°17.016-1 de collecte en porte à porte des déchets et assimilés
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL23_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240702-DL23_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1192
nom original: Annexe dl 23 Avenant 6 SEPUR.pdf	application/pdf	321989
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL23_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	321989
nom original: Note présentation dl 23 2024.pdf	application/pdf	109857
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL23_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	109857
nom original: dl 23 2024.pdf	application/pdf	319818
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240702-DL23_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	319818

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h27min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h30min15s	I'enveloppe 1057660 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h35min45s	I'enveloppe 1057660 passe en transmis